

-----  
**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

-----  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**ARRETÉ N° 8**

portant délégation de signature

à M. Thierry BETERMIN

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2170 du 23 septembre 2016 portant affectation de Monsieur Thierry BETERMIN à la Direction Générale Adjointe « Solidarités-Réussite » - DTS Sedanais à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 en qualité de Responsable de la Mission Accueil, Accompagnement et Développement Social ;

Vu l'arrêté n° 3847 du 23 septembre 2021 portant nomination par voie de détachement de Madame Nadège LEPINE à la Direction Générale Adjointe Solidarités et Réussite - Direction Action Sociale et Territoires - Délégation Territoriale des Solidarités du Sedanais à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2204 en date du 25 octobre 2018 portant affectation de Madame Laure MORMANNE à la DGASR – Direction Action Sociale et Territoires pour y exercer les fonctions de directeur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 ;

Vu le contrat n° 443 en date du 6 mars 2017 portant recrutement de Monsieur Claudy WARIN sur un emploi de DGA des services des départements jusqu'à 900 000 habitants pour exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint « Solidarités - Réussite » à compter du 13 mars 2017 ;

Vu l'arrêté n° 3142 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Thierry BETERMIN ;

**ARRETE :**

**Article 1er :** L'arrêté n° 3142 du 1er juillet 2021 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Délégation est donnée à Monsieur Thierry BETERMIN, Responsable de la Mission Accueil, Accompagnement et Développement Social du Sedanais, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et de ses compétences et selon les directives données par le Délégué Territorial, les actes suivants :

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence de la Mission Accueil, Accompagnement et Développement Social de la DTS du Sedanais à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions et tous les actes relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, engageant la collectivité pour

un montant inférieur ou égal à 5000 € HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.

3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté à la Mission Accueil, Accompagnement et Développement Social de la DTS du Sedanais dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

4- Actes spécifiques à cette mission :

**1 - aides financières relevant de l'aide sociale à l'enfance :**

- Décisions d'attribution,
- Refus d'attribution,
- Correspondances relatives au traitement des recours gracieux,
- Courriers aux usagers et organismes divers.

**2 - techniciennes de l'intervention sociale et familiale au titre de l'aide sociale à l'enfance :**

- Décisions de prise en charge,
- Refus de prise en charge,
- Correspondances relatives au traitement des recours gracieux,
- Courriers aux usagers et organismes divers.

**3 - mise en place des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) :**

- Courriers aux familles,
- Contrats,
- Bons de commande,
- Bilans,
- Renouvellements.

**4 - documents du Livre II, titre VI du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :**

- 4.1 - toutes notifications de décisions prises par la commission d'attribution, aux usagers et organismes divers et toutes notifications relatives aux aides individuelles et aux recours gracieux :
  - au Fonds d'Aide à l'Installation,
  - au Fonds Social de Transition,
  - au Fonds de Solidarité pour le Logement et à ses fonds annexes (eau, énergies et télécommunications),
  - au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté.
- 4.2 - concernant les contrats jeunes majeurs (CJM) de plus de 21 ans (au titre de l'art L111-4 du CASF) :
  - tous documents liés au suivi des dossiers,
  - certificat de paiement à destination de la direction des finances

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry BETERMIN, Responsable de la Mission Accueil, Accompagnement et Développement Social du Sedanais, la présente délégation de signature, sera exercée par :

- 1) Madame Nadège LEPINE, responsable de la Délégation Territoriale d'Action Sociale du Sedanais,
- 2) Madame Laure MORMANNE, Directrice Action Sociale et Territoires,
- 3) Monsieur Claudy WARIN, Directeur Général Adjoint Solidarités et Réussite.

**Article 4** : Le présent arrêté prend effet à compter de la date de transmission au Service de Contrôle de Légalité. Toutefois, ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi via le site Télérecours Citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Article 6** : Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Ampliation :

- transmise à Monsieur le Préfet des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 8 octobre 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



Noël BOURGEOIS  
2021.10.08 16:16:40 +0200  
Ref:20211008\_082817\_1-3-S  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental

Noël BOURGEOIS

**Noël BOURGEOIS**